

VOTRE GARANTIE COMMERCIALE

Auto Confiance Sécurité

opteven

PANNE MÉCANIQUE

Prise en charge des pièces essentielles dans les fonctions suivantes (voir détail des éléments décrits dans les Conditions Générales et Particulières du Contrat) :

	Sécurité+	Sécurité
 Moteur	>	>
 Boîte de vitesses	>	>
 Pont	>	>
 Ingrédients	>	>
 Turbo	>	>
 Système de freinage	>	>
 Système de direction	>	>
 Système de transmission	>	>
 Alternateur, démarreur	>	>

Plafond de prise en charge des réparations :

> 1 200 € TTC par sinistre

ASSISTANCE

Dépannage - Remorquage à concurrence de 180 € TTC 24 h / 24 - 7 j / 7 en cas de panne :

✓ Mécanique

✓ Électrique

✓ Électronique

OPTION CONFORT

X > **Suppression des plafonds** de réparations effectuées au titre de la garantie¹

 > Mise à disposition d'un **véhicule de remplacement** de la catégorie B pendant la durée des travaux*



> Mise à disposition d'un **taxi de liaison** pour la récupération du véhicule de remplacement à l'agence de location*

*Si panne non garantie, la mise à disposition du véhicule de remplacement est limitée au délai de réponse d'Opteven suite à la demande de prise en charge faite ; dans le cadre d'une panne couverte par la garantie, la mise à disposition du véhicule de remplacement se fait pendant toute la durée des réparations. Voir détail complet dans les Conditions Générales et Particulières du contrat.

EN PLUS

- > Garantie non dégressive, cessible gratuitement
- > Durée : 3, 6, 12 mois suivant l'âge et le kilométrage du véhicule
- > Remboursement pièces et main d'œuvre au prix client
- > Pas de vétusté
- > Pas de plafond avec l'option Confort

- > Pas de franchise
- > Kilométrage illimité
- > Accès aux souscriptions et à la gestion des sinistres sur internet : garantie.opteven.com

¹Voir détail dans les Conditions Générales et Particulières.